COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES

Tél **04 72 76 01 17**
terrain@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 25 novembre 2019

Participants : H BOURGOGNON / L VITALI / B CAVALLAZZIO

FAIT MARQUANT NOVEMBRE 2019

Le fait marquant du mois de novembre concerne encore les subventions FAFA.
Rappel. Les nouveaux imprimés de demandes de subventions pour le FAFA et le Conseil Régional, version 2019/2020, sont disponibles.
La commission FAFA de la ligue régionale Auvergne Rhône Alpes a retenu 7 dossiers présentés par le district de Lyon et du Rhône ; 5 dossiers équipements, JONS, MORNANT, SAINTE FOY LES LYON, GENAY, OULLINS, *ils sont en évaluation au niveau de la fédération* et 2 dossiers transports, SUD LYONNAIS.
La commission FAFA du district de Lyon et du Rhône a validé deux nouveaux dossiers équipements, **en novembre**, CORBAS et BEAUJEU. Ces deux dossiers sont en consultation Ligue.
2 dossiers équipements sont en cours d'instruction, *SAINT ROMAIN DE POPEY, LARAJASSE.*
Si les deux derniers dossiers ci-dessus sont éligibles, l'enveloppe équipement 2019/2020 sera potentiellement consommée.
Conclusion : tous les dossiers pour lesquels le district Lyon et du Rhône n'a pas eu de retour, à ce jour, ne pourront être instruits que sur la base de ***l'enveloppe 2020/2021.***

PROJETS EQUIPEMENTS

La commission des terrains est très impliquée, depuis le début de la mandature, dans la réalisation de nouveaux équipements, la plupart bénéficiant de subventions FAFA.
La concertation entre les mairies, les clubs et le district est un élément primordial dans la définition des projets et conduit à une grande satisfaction, de tous, bien visible lors des cérémonies d'inaugurations.
Les projets sont parfois compliqués et l'aide des commissions des terrains régionale et fédérale, présidées par des hommes de terrains, est un atout sécurisant.
Tout nouveau projet ne doit pas démarrer sans un avis préalable favorable donné par la commission fédérale. C'est le cas pour :

Avis préalable favorable, BEAUJEU, terrain DUFOUR REVILLON, NNI 690180101, 5SYE
Avis préalable favorable, St ROMAIN DE POPEY, JOSSERAND, NNI 692340102, A8SYE
Avis préalable favorable, LYON FOE, NNI 693830301, 6SYE

C'est dans cette optique que la commission des terrains du district travaille.
Noter que plusieurs projets, terrains, vestiaires, club house,…sont en cours d'évaluation.

TERRAINS

IMPORTANT
La commission fédérale nous demande d'insister sur la réglementation concernant les aires de dégagements. ***A titre d'exemple, aucun obstacle ne doit se trouver à moins de 2.5m au-delà de la ligne de touche.***
Ce point de la réglementation est bien respecté par les assistances à maîtrise d'ouvrages dans la définition des nouveaux projets qui comportent du football réduit.
Il est donc demandé aux responsables sécurité, aux délégués, voir aux arbitres que les cages de football réduit soient complètement rabattues lors des matchs de football à 11 et qu'il n'y ait pas dans les zones aire de jeu + aire de dégagement des cages mobiles.

Classements terrains.

LYON, CHANNES, NNI 693870301, Niveau 5SYE jusqu'au 20/09/2029.
CHASSELAY, LUDOVIC GIULY-3, NNI 690490103, Niveau 6S jusqu'au 7/11/2029.
GRIGNY, JEAN ZAY, NNI 690960101, Niveau 5 jusqu'au 26/09/209.
MARCY L'ETOILE, GRAND CROIX-2, NNI 691270102, Terrain supprimé.
LES ROCHES DE CONDRIEU, FOUCHARD-1, NNI 383400101, Niveau 5 jusqu'au 02/11/2029.
LES ROCHES DE CONDRIEU, FOUCHARD-2, NNI 383400102, Niveau 5 jusqu'au 02/11/2029.

Classements éclairage.

CHAPONAY, GIL LA FORET, NNI 692700101, Niveau E3 jusqu'au 31/10/2020.
LIMONEST, COURTOIS FILLOT-2, NNI 691160102, Niveau E5 jusqu'au 4/11/2020.
LYON, BALMONT, NNI 693891001, Niveau E3 jusqu'au 15/10/2020.
PARCIEUX, RICHARD-1, NNI 012850101, Niveau E5 jusqu'au 28/10/2020.
MOINS, LES TILLEULS-1, NNI 692830101, Niveau E5 jusqu'au 26/10/2020.
MOINS, LES TILLEULS-2, NNI 692830102, Niveau E5 jusqu'au 26/10/2020.
VILLEFONTAINE, PRAIRIE, NNI 385530101, Niveau E5 jusqu'au 17/10/2020.

Validation de compétitions.

Les terrains synthétiques neufs doivent faire l'objet d'un avis préalable favorable donné par la ligue ou par la fédération, selon le niveau (nouveaux projets, remplacement de revêtement synthétique).
Lors de la mise à disposition de l'installation, le terrain doit faire l'objet d'une visite de la part du district, dans l'attente du classement définitif, donné ultérieurement, suite aux tests de qualités sportives qui doivent être tournés entre 4 et 6 mois.
En novembre, la commission des terrains a donné un avis favorable compétitions, pour :

OULLINS, MERLOT-3, NNI 690000103, terrain
SAINTE FOY LES LYON, NNI 692020101, terrain + éclairage

Par ailleurs, la commission des terrains a donné un avis favorable compétition suite à la réalisation d'un ensemble vestiaires + club house, sur le terrain de SAINT CYR AU MONT D'OR.

Futsal.

La commission des terrains du district a de plus en plus de demandes afin de classer les gymnases dans lesquels se déroulent les compétitions de Futsal.
Le souhait de la commission des terrains est d'intégrer un nouveau membre afin de pouvoir réaliser ce travail.
Le classement des gymnases est un travail méthodique, selon une procédure bien définie, que ce soit pour le terrain ou pour l'éclairage. La formation nécessaire sera bien entendu assurée par le Président de la commission ; elle sera globale et permettra si besoin de faire aussi les classements des terrains de football.
Ne pas hésiter à être candidat.
Deux gymnases ont été classés :

VENISSIEUX, OSTERMEYER, NNI 692599904, Futsal niveau 3
SAINT ROMAIN EN GAL, La PLAINE, NNI 692359901, FUTSAL niveau 3.

Henri BOURGOGNON
Président CDTIS